
Date de Convocation

03/03/2022

Date d’Affichage

08/03/2022

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 17

Votants 18

OBJET :

**Demande de subvention
au titre du dispositif
Villages et Bourgs 2022
pour la démolition de
l’ancienne école
maternelle**

L’an deux mille vingt-deux, le seize mars à 19 h 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Philippe LAQUAY-PINSET, Valérie DEVENDEVILLE, Emmanuelle AUMARD, Olivier TYTGAT, Jean-Michel HAVEZ, Anne DAMIE, Rénald DUREUX, Aurore PENNORS, Amandine TEYS

Absents ayant donné procuration : Emilie VANDERBAUWEDE

Secrétaire de séance : Amandine TEYS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la présence de l’ancienne école maternelle sur la place Jean Moulin. Ce bâtiment des années 1960 est désormais désaffecté : les activités qu’il abritait, à savoir deux classes de maternelle et la garderie périscolaire, ont été déménagées et ont intégré de nouveaux locaux inclus dans le groupe scolaire Daniel Devendeville. L’ancien bâtiment présentait en effet des dégradations en toiture importantes (fuites d’eau dans la toiture en fibro-ciment amiantée) et les travaux de réparation mais aussi de remise aux normes tant au niveau électrique qu’au niveau de l’accessibilité seraient exorbitants.

L’étude d’amélioration du cadre de vie menée en 2021 et qui s’achève en ce début d’année 2022 a permis de mettre en évidence le meilleur scénario possible afin de réaménager le centre bourg, actuellement très minéralisé et peu sécuritaire pour les piétons. Les esquisses d’aménagement, qui proposent de redonner toute sa place au parvis de la mairie en lui apportant un écrin végétal assurant la continuité de la trame verte sur notre village, tout en conservant une offre de stationnement équivalente à l’actuelle, concluent à la nécessité de raser ce bâtiment qui n’a plus d’utilité en l’état et qui gêne actuellement la visibilité et l’accessibilité de nos services publics.

Néanmoins, le désamiantage du bâtiment fait de cette première étape des travaux d’aménagement du centre bourg une dépense particulièrement conséquente, estimée par notre assistance à maîtrise d’ouvrage à 100 000 € HT. Or, avant d’aller plus loin dans un dossier de maîtrise d’œuvre avec un accompagnement de paysagistes et d’urbanistes pour l’établissement d’un avant-projet sur ce futur centre-bourg, il semble nécessaire de réaliser cette dépense de manière à laisser libre la vision de cette place minérale, et de pouvoir y préfigurer, par des traçages au sol, les futures espaces (stationnements et espaces verts).

S’il s’agit à ce stade de travaux de démolition, ils sont partie prenante des futurs travaux d’aménagement urbains et doivent, selon nous, être considérés comme tel.

Afin que nous puissions progresser sereinement dans nos études d'aménagement du cadre de vie, nous souhaiterions être accompagnés, techniquement et financièrement, par les services du département qui ont longtemps été d'excellents conseils pour les communes sur ce sujet.

C'est pourquoi, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de demander une subvention au titre du dispositif Villages et Bourgs 2022 à hauteur de 50% du montant des travaux, et d'y adjoindre une sollicitation d'accompagnement technique des services départementaux pour la suite de notre projet.

Le Conseil municipal adopte le plan de financement suivant :

Dépenses	
Coût des travaux HT	100 000,00 €
Total des dépenses HT	100 000,00 €
Recettes	
Villages et bourgs 2022 (50 %)	50 000,00 €
Autofinancement (50 %)	50 000,00 €
Total des recettes	100 000,00 €

Pour Copie conforme,

Le Maire d'Ennevelin,

Michel DUPONT

